

RCS : MEAUX Code greffe : 7701

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MEAUX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1995 B 00111 Numéro SIREN : 399 578 061 Nom ou dénomination : M.C.A.
--

Ce dépôt a été enregistré le 01/12/2022 sous le numéro de dépôt 16929

1- BILAN ACTIF

N° 2050

2022

Désignation de l'entreprise : SARL M.C.A. Durée ex. en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise : 31 RUE DU GRAND CERF 77100 MEAUX Durée de l'ex. précédent* 12

Numéro SIRET* 39957806100026 Néant ☐ Ex. précédent (N-1) clos le :

		Exercice N, clos le : 31/12/2021		31/12/2020	
		Brut 1	Amort., provis° 2	Net 3	Net 4
Capital souscrit non appelé (I)		AA			
I	Frais d'établissement *	AB	AC		
A N	Frais de développement*	CX	CQ		
C C	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG		
T	Fonds commercial (1)	AH	AI		
I R	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
F P	Avances et ac. sur immob. incorp.	AL	AM		
	Terrains	AN	AO		
I C	Constructions	AP	AQ		
M	Installat° tech., matériel et outillage ind.	AR	AS		
M R	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	6 252	4 656
P	Immobilisations en cours	AV	AW		
B	Avances et acomptes	AX	AY		
I	Participations évaluées (mise en équ.)	CS	CT		
L F	Autres participations	CU	CV	1 342 000	1 342 000
I I	Créances rattachées à des participat°	BB	BC		
S N	Autres titres immobilisés	BD	BE	71	71
E	Prêts	BF	BG		
	Autres immobilisations financières *	BH	BI		
TOTAL (II)		BJ	BK	1 348 324	4 656
A S	Matières 1ères, approvisionnements	BL	BM		
C T	En cours de production de biens	BN	BO		
T	En cours de production de services	BP	BQ		
C	Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
C K	Marchandises	BT	BU		
I S	Avances et ac. versés sur cdes	BV	BW		
R C	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	69 000	69 000
C R	Autres créances (3)	BZ	CA	232 167	232 167
U E	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
L D	VMP(dt act° propres) :	CD	CE		
I	Disponibilités	CF	CG	322	322
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	315	315
TOTAL (III)		CJ	CK	301 804	301 804
G	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
U	Primes de remboursement des obl. (V)	CM			
L	Ecart de conversion actif* (VI)	CN			
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	1A	1 650 127	4 656
Renvois : (1) Dont droit au bail			CP		(3) Part à + d'un an
(2) part à - d'1 an des immob fin nettes					CR
Clause de rés. de prop. :		Immobilisations :	Stocks :	Créances	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032

SARL au capital de 1.540.100,77 €
 6 bis, Grande Rue - 77480 Jachères
 Tél. : 01 60 43 46 02
 Siret : 399 578 601 00002

certifié sincère et véritable
 C. AMIARD

2- BILAN - PASSIF avant répartition

N° 2051

2022

Désignation de l'entreprise : SARL M.C.A		Néant		
		Exercice N	Exercice N-1	
Capitaux propres	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :)	DA	1 540 101	1 540 101
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées*(3) (dt prov.fluctuation cours B1)	DF		
	Autres réserves (dt achat oeuvres origin. art. vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	-3 843	-4 542
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	1 279	699
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées*	DK		
	TOTAL (I)	DL	1 537 537	1 536 258
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ	7 500	25 000
	TOTAL (III)	DR	7 500	25 000
Dettes (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	4 907	
	Emp.et dettes financières divers (dont emprunts particip EI)	DV	38 484	13 859
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	6 821	7 153
	Dettes fiscales et sociales	DY	49 045	75 198
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	1 178	1 178
Compt. régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	100 435	97 388
	Ecarts de conversion passif* (V)	ED		
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	1 645 471	1 658 645
Renvois	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	(2) Dont Ecart de réévaluation libre	1D		
	Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme*	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	100 435	97 388
	(5) Dt concours bancaires courants, et soldes créditeurs de bques et CCP	EH	4 907	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

3 - COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

N° 2052

2022

Désignation de l'entreprise : SARL M.C.A							Néant		*
		Exercice N						Exercice N-1	
		France		Exportation et intrac.		Total			
Produits d'exploit.	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC			
	Production vendue : - biens*	FD		FE		FF			
	- services*	FG	175	FH		FI	175		
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	175	FK		FL	175		
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP			
	Autres produits (1) (11)					FQ	1		1
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	176		1
Charges d'exploit.	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS			
	Variation de stock (marchandises)*					FT			
	Achats de mat. 1ères et autres approvisionnements (dts de douane inclus)*					FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	11 814		22 670
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	193		364
	Salaires et traitements*					FY	822		1 893
	Charges sociales (10)					FZ	2 026		3 757
	- Sur immobilisations : - dotations aux amortissements*					GA	1 026		456
	Dotations - dotations aux provisions					GB			
	d'exploitation : - Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC			
	- Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD			
	Autres charges (12)					GE	16		8
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	15 897		29 147
1- RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							GG	-15 721	-29 147
opérations	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH			
en commun	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI			
Produits financiers	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
Total des produits financiers (V)							GP		
charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	274		
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
Total des charges financières (VI)							GU	274	
2- RESULTAT FINANCIER (V - VI)							GV	-274	
3- RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)							GW	-15 995	-29 147

(Renvois : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SARL M.C.A		Néant				
				Exercice N	Exercice N - 1	
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital*		HB			
	Reprise sur provisions et transferts de charges		HC	17 500	30 000	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD	17 500	30 000	
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE		26	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital*		HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH		26	
4- RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)			HI	17 500	29 974	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)			HJ			
Impôts sur les bénéfices* (X)			HK	226	128	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)			HL	17 676	30 001	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)			HM	16 397	29 301	
5- BENEFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)			HN	1 279	699	
R E N V O I S	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO		
	(2)	Dont - produits de locations immobilières		HY		
		- prod. d'exploit. afférents à des ex. antérieurs (à détailler au 8)		IG		
	(3)	Dont - Crédit-bail mobilier*		HP		
		- Crédit-bail immobilier		HQ		
	(4)	Dont charges d'expl. afférentes à des ex. antérieurs (à détailler au 8))		IH		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK		
	(6 bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		HX		
	(6 ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octes)		RC		
	(6 ter)	Dont amort. exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquiés D)		RD		
	(9)	Dont transfert de charges		A1		
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2	2 026	3 757
	Dont montant des cot. sociales obliga. hors CSG-CRDS A5					
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3			
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4			
(13)	Dt primes cot.comp.pers.. facult. A6 2 026 Obl. A9					
	Dont cotisations facultatives Madelin (part déductible) A7 2 026	Dont cot. facult. aux nouveaux plans d'épargne retraite A8				
(7) Détails des produits et charges exceptionnels			Exercice N			
(Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Charges except. Produits except.			
(8) Détail des produits et charges des exercices antérieurs :			Exercice N			
			Charges antérieures Produits antérieurs			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SARL M.C.A		Néant				
CADRE A	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1	Augmentations			
			Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'ex. ou résultant d'une mise en équ. 2	Acquisitions, créat*, apports et virements de poste à poste 3		
I	Frais d'établissement et de développement TOTAL I	CZ		D8		
N	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II	KD		KE		
C	Terrains	KG		KH		
	Cons - Sur sol propre	KJ		KK		
	truc - Sur sol d'autrui	KM		KN		
	Installations générales, agencements et aménagements des	KP		KQ		
P	Installations techniques, matériel et outillage industriels	KS		KT		
R	- Instal générales, agencements, aménagements div*	KV		KW		
	Autres immob.	KY	3 078	KZ		
	corporelles - Matériel de transport*	LB	3 174	LC		
	- Matériel de bureau et mobilier informatique	LE		LF		
L	- Emballages récupérables et divers*	LH		LI		
L	Immobilisations corporelles en cours	LK		LL		
E	Avances et acomptes	LN		LO		
S	TOTAL III		6 252	LP		
F	Participations évaluées par mise en équivalence	8G		8M		
I	Autres participations	8U	1 342 000	8V		
N	Autres titres immobilisés	1P	71	1R		
N	Prêts et autres immobilisations financières	1T		1U		
	TOTAL IV	LQ	1 342 071	LR		
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	OG	1 348 324	OH		
CADRE B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeurs brutes des immobilisations à la fin de l'exercice 3	Réévaluation légale ou évaluation en équivalence 4	
		par virement de poste à poste 1	par cession des tiers ou mise en équivalence ou résultant d'une mise en équivalence 2			
I	Frais d'établissement et de développement TOTAL I		C0		D0	
C	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II		LV		LW	
C	Terrains		LX		LY	
	Constructions - Sur sol propre		MA		MB	
	- Sur sol d'autrui		MD		ME	
	- Inst. générales, agencement et aménagement des constructions		MG		MH	
P	Instal. tech., matériel et outillage ind.		MJ		MK	
R	- Installations générales, agencements, aménagements		MM		MN	
	Autres - Matériel de transport		MP	3 078	MQ	
	immob. corp. - Mat. de bureau et informatique, mobilier		MS	3 174	MT	
	- Emballages récupérables et div		MV		MW	
L	Immob. corporelles en cours MY		MZ		NA	
E	Avances et acomptes NC		ND		NE	
S	TOTAL III		NG		NH	6 252
F	Participations évaluées (mise en équ.)		OU		M7	
I	Autres participations		OX	1 342 000	OY	
N	Autres titres immobilisés		2B	71	2C	
N	Prêts et autres immob. financières		2E		2F	
	TOTAL IV		NJ	1 342 071	NK	
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		OK	1 348 324	OL	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Exercice N clos le					31/12/2021							
Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle. Désignation de l'entreprise : SARL M.C.A. Néant 												
CADRE A	Détermination du montant des écarts (col 1- col 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col 5 (5)]						
	Augmentation du montant brut immobilisations	Augmentation du montant des amortissements (2)	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)							
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)								
	1	2	3	4	5	6						
1 - Concessions, brevets et droits simil.												
2 - Fonds commercial												
3 - Terrains												
4 - Constructions												
5 - Instal. tech. mat. et out. industriel												
6 - Autres immobilisations corporelles												
7 - Immobilisations en cours												
8 - Participations												
9 - Autres titres immobilisés												
10 - TOTAUX												
(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés col. 1, ceux portés col.2. (2) Porter dans cette col. le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation. (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement. (4) Ce montant comprend : le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 et le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne "provisions réglementées".												
CADRE B Déficits reportables au 31 décembre 1976 imputés sur la provision spéciale au point de vue fiscal <table style="width: 100%;"> <tr> <td>1 - Fraction incluse dans la provision spéciale au début de l'exercice</td> <td style="border: 1px solid black; width: 100px;"></td> </tr> <tr> <td>2 - Fraction rattachée au résultat de l'exercice</td> <td style="border: 1px solid black; text-align: center;">-</td> </tr> <tr> <td>3 - Fraction incluse dans la provision spéciale en fin d'exercice</td> <td style="border: 1px solid black; text-align: center;">=</td> </tr> </table>							1 - Fraction incluse dans la provision spéciale au début de l'exercice		2 - Fraction rattachée au résultat de l'exercice	-	3 - Fraction incluse dans la provision spéciale en fin d'exercice	=
1 - Fraction incluse dans la provision spéciale au début de l'exercice												
2 - Fraction rattachée au résultat de l'exercice	-											
3 - Fraction incluse dans la provision spéciale en fin d'exercice	=											
Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leur déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale. Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation. Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés au col. 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux col. 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.												

Désignation de l'entreprise : SARL M.C.A.										Néant	
CADRE A											
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE*											
IMMOB. AMORTISSABLES		Montant des amort au début de l'ex.		Augmentations : dotations de l'ex.		Diminutions, amort afférents aux effets sortis de l'actif reprises		Montant des amort. à la fin de l'ex.			
Frais d'établ. et développement		CY		EL		EM		EN			
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ			
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH			
TOTAL I		RK		RM		RN		RO			
Terrains		PI		PJ		PK		PL			
- Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ			
Construct* - Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU			
- Installations générales, agencements et aménagements des		PV		PW		PX		PY			
Inst. tech., matériel et outillage ind		PZ		QA		QB		QC			
Autres - Installations générales, agencements et aménagements		QD		QE		QF		QG			
immob. - Matériel de transport		QH	456	QI	1 026	QJ		QK	1 482		
corp. - Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	3 174	QM		QN		QO	3 174		
- Emballages récup. et div.		QP		QR		QS		QT			
TOTAL II		QU	3 630	QV	1 026	QW		QX	4 656		
TOTAL GENERAL (I + II)		ON	3 630	OP	1 026	OQ		OR	4 656		
CADRE B											
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES											
Immobilisat* amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice				
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal Exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal Exceptionnel					
Frais d'établissement	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6				
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV				
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1				
TOTAL I	R	RX	RY	RZ	SB	SC	SD				
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8				
C Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6				
O Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4				
N Inst. gales, agn	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2				
Instal. techn., matériel et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9				
C Inst. gales, agenc. et am. div	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7				
O Mat. de transp.	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5				
R Mat. bur. et inf. mob.	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3				
P Emb. récup., div.	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1				
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8				
Frais d'acquisition de titres de participations - Total III	NL			N			NO				
TOTAL général (I+II+III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV				
TOTAL Général Non Ventilé (NP+NQ+NR)	N	TOTAL Général Non Ventilé (NS+NT+NU)			NY	TOTAL Général Non Ventilé (NW-NY)					
NZ											
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CH. REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'ex. aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunts à étaler						Z9		Z8			
Primes de remboursemt des obligations						SP		SR			

7 - PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

N° 2056

2022

Désignation de l'entreprise : SARL M.C.A		Néant		
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'ex. 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'ex. 3	Montant à la fin de l'exercice 4
P Prov. pour reconst. des gisements miniers et	3T	TA	TB	TC
P Prov. pour investissements	3U	TD	TE	TF
R Prov. pour hausse des prix (1)	3V	TG	TH	TI
Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
V Dont majorations except. de 30 %	D3	D4	D5	D6
R Prov. pour prêts d'installation	IJ	IK	IL	IM
Autres prov. réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
R Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
I Prov. pr garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
S Prov. pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
Prov. pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
& Prov. pr pensions et obligat* similaires	4X	4Y	4Z	5A
Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
C Prov. pr renouvellemt des immob.*	5F	5H	5J	5K
H Prov. pour gros entretiens et grandes révision	EO	EP	EQ	ER
A Prov. pr ch. soc. et fisc. sur congés à payer*	5R	5S	5T	5U
R Autres prov. pour risques et ch. (1)	5V	5W	5X	5Y
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
D - incorporelles	6A	6B	6C	6D
E sur - corporelles	6E	6F	6G	6H
P immobilisations - titres mis en équ.	02	03	04	05
R - titres de participat*	9U	9V	9W	9X
E - autres immob fin (1)*	06	07	08	09
C sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
I Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
A Autres prov. pour dépréciat* (1)*	6X	6Y	6Z	7A
TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises		UE	UF	
- d'exploitation		UG	UH	
- financières		UJ	UK	
- exceptionnelles				
Titres mis en équ. : montant de la dépréciation à la clôture de l'ex. calculé selon les règles de l'art. 39-1-5 du C.G.I.				10
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision				
NOTA les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la prod. est prévue par l'art. 38 II de l'annexe III au CGI.				

* Des explications concernant cette rubrique sont données par la notice n° 2032

8 - ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE*

N° 2057 2022

Désignation de l'entreprise :		SARL M C.A				Néant		*	
-------------------------------	--	------------	--	--	--	-------	--	---	--

CADRE A		ETAT DES CREANCES	Montant brut 1	A 1 an au plus 2		A plus d'1 an 3	
De l'actif immo- bilisé	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW	
De l'actif circulant	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX	69 000		69 000		
	Cré. repr. * (Prov dépr. UO)	Z1					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	Etat et autres collectivités publiques						
	Impôts sur les bénéfices	VM					
	Taxe sur la valeur ajoutée	VB	7 503		7 503		
	Autres impôts, taxes, versements assim.	VN					
	Divers	VP					
	Groupes et associés (2)	VC	224 664		224 664		
	Débiteurs divers (dt créances rel. à op. pens. de titres)	VR					
Charges constatées d'avance		VS	315		315		-0
TOTAUX		VT	301 482	VU	301 482	VV	-0
RE N V	(1) Montant prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	Montant remboursements obtenus en cours d'ex.	VE					
	(2) Prêts et avances consentis aux associés(p.phys.)	VF					

CADRE B		ETAT DES DETTES	Montant brut 1	A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
		7Y					
		7Z					
	Emprunts, dettes auprès de établissements de crédit(1)	à 1 maximum à l'origine	4 907		4 907		
		à + de 1 an à l'origine	VH				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	6 821		6 821		
Personnel et comptes rattachés		8C					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	17 926		17 926		
Etat et autres Collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	226		226		
		VW	21 732		21 732		
Collectivités publiques	Obligations cautionnées	VX					
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	9 161		9 161		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J					
Groupes et associés (2)		VI	38 484		38 484		
Autres dettes (dt celles relatives à des opér. de pension de titr		8K	1 178		1 178		
Dette représentative de titres empruntés*		Z2					
Produits constatés d'avance		8L					
TOTAUX		VY	100 435	VZ	100 435		
RE N V	(1) Emprunts souscrits en cours d'exerc.	VJ		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032			
	Emprunts remboursés en cours d'ex.	VK					
	(2) Montants divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL					

Désignation de l'entreprise : SARL M.C.A.										Néant ☐		Exercice N, clos le : 31/12/2021	
I. REINTEGRATIONS										BENEFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WA	
Rémunération du travail de l'exploitant (entreprise IR) ou des associés de sociétés										WB		1 279	
Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD		Amortissements exorbitants (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE		XE					
Autres charges et dépenses somptuaires visées à l'art. 39-4 du C.G.I.*		WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG		WG					
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB		RB					
Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. tableau 2067)		XX		XW					
Amendes et pénalités		WJ		Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)		XZ		XZ					
Réintégration prévues à l'article 155 du CGI										XY			
Impôts sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)										I7		226	
Quote-part		WL		Résultats bénéficiaires visés à l'art. 209B CGI		L7		K7					
Moins-values nettes à long terme imposées au taux de 15% ou 19% (12,8% pour les entre. soumises à l'IR)										I8			
Moins-values nettes à long terme imposées au taux de 0%										ZN			
Fraction imposable des plus-values - Plus-values nettes à court terme										WN			
réalisées au cours des exerc. antérieurs* - Plus-values soumises au régime des fusions										WO			
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)										XR			
Réintégration diverses (à détailler sur feuillet séparé)		Intérêts exorbitants (art. 39-1-3 et 212)		SU		Zone d'ent. (act. exo)		SW		WQ			
Dont :						Quote-part de 12% des plus-values à taux zéro		MB		MB			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage										Y1			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel au tonnage										Y3			
TOTAL I										WR		1 505	
II. DEDUCTIONS										PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WS	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*										WT			
Prov. et charges à payer non-déductibles, entièrement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'ex. (tab. 2058-B, cadre III)										WU			
Régimes	Plus-values	- imposées aux taux de 15% (12,8% pour les ent. soumises à l'IR) *								WV			
imposition	nettes	- imposées aux taux de 0%								WH			
		- imposées aux taux de 19 %								WP			
particuliers	à	- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures								WW			
et imps	long terme	- imputées sur déficits antérieurs								XB			
différées	Autres plus-values imposées au taux de 19 %										I6		
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *										WZ		
	Régime des sociétés mères et des filiales* (Quote-part des frais et charges à déduire des produits nets de participations (2A))										XA		
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99% (art. 223 B)										ZX		
Déduction autorisée au titre des invest. réalisés dans les collectivités d'Outre-mer										ZY			
Majoration d'amortissement *										XD			
Mesures d'incitation	Entreprise nouvelle 44 septies	K9		Entreprise nouvelle art 44 sexies	L2		Jeunes entre innovantes (art 44 sexies A)	L5		XF			
				Sociétés d'investissement immo	K3		Zone restruct. défense (art. 44 terdecies)	PA					
	Zone franche urbaine - 1E (art. 44 octies)	OV		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44)	IF		Zone franche d'activités HQ (art. 44 quaterdecies)	XC					
	Zone de revitalisation rurale (44)	PC		Bassin Urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP		Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB					
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)										XS			
Déd. div. (cf. feuillet séparé)		dont déd. except. (art. 39 decies)			Créance dérogée par le report en arrière du déf. (IS)		ZI		XG				
		dont déd. except. pour investissement (art. 39 decies A)			dont déd. except. pour investissement (art. 39 decies B)								
		dont déd. except. pour investissement (art. 39 decies C)			dont déd. except. pour investissement (art. 39 decies D)								
		dont déd. except. pour investissement (art. 39 decies E)											
		dont déd. except. pour investissement (art. 39 decies F)			dont déd. except. pour investissement (art. 39 decies G)								
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage										Y2			
TOTAL II										XH			
III. RESULTAT FISCAL										XI		1 505	
Résultat fiscal avant imputation				bénéfice (I moins II)				XJ					
des déficits reportables :				déficit (II moins I)				XL					
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)										ZL			
Déficits ant. imputés sur les résultats de l'ex. (entreprises à l'IS)										XN		1 505	
RESULTAT FISCAL BENEFICE (XN) ou DEFICIT reportable en avant (XO)										XO			

10 - DEFICITS INDEMNITES POUR CONGES A PAYER ET PROVISIONS NON DEDUCTIBLES

N° 2058-B

2022

Désignation de l'entreprise : SARL M.C.A				Néant		*
I. SUIVI DES DEFICITS						
Déficit restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4		
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)				K4bis		
Nombre d'opérations sur l'exercice				K4Ter		
Déficits imputés (report lignes XB et XL du tableau 2058A)				K5		
Déficits reportables (différence K4+ K4bis - K5)				K6		
Déficit de l'exercice (tab 2058-A, ligne XO)				YJ		
TOTAL des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK		
II. INDEMNITES POUR CONGES A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES						
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1° bis A1 du CGI, dotations de l'exercice				ZT		
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT						
(à détailler sur feuillet séparé)				Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indem. pour congés à payer, charges soc. et fisc. correspondantes non déductibles pour les entr. placées sous le régime de l'art. 39-1, 1° bis A1. 2 du CGI*				ZV		ZW
Provisions pour risques et charges*						
				8X		8Y
				8Z		9A
				9B		9C
Total des provisions pour risques et charges				8X		8Y
Provisions pour dépréciation*						
				9D		9E
				9F		9G
				9H		9J
Total des provisions pour dépréciation				9D		9E
Charges à payer						
				9K		9L
				9M		9N
				9P		9R
				9S		9T
Total des provisions pour charges à payer				9K		9L
* des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032						
TOTAUX				YN		YO
TOTAUX (YN=ZV à 9S) et (YO=ZW à 9T) à reporter au tab. 2058-A						
				ligne WI		ligne WU

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

CONSEQUENCES DE LA METHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
Montant de la réintégration ou de la déduction	L1		

Désignation de l'entreprise : SARL M.C.A.		Néant		
TABLEAU D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE PRECEDENT				
	Report à nouveau figurant au bilan de l'ex. ant. à celui pour lequel la déclaration est établie	0C	-4 542	
	Résultat de l'exercice précédent celui pour lequel la déclaration est établie	0D	699	
	Prélèvements sur les réserves	0E		
	TOTAL I	0F	-3 843	
Affectat°	Affectation aux réserves - Réserve légale	ZB		
	- Autres réserves	ZD		
	Dividendes	ZE		
	Autres répartitions	ZF		
	Report à nouveau	ZG	-3 843	
	(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)	TOTAL II	ZH	-3 843
(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'ex. dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.				
RENSEIGNEMENTS DIVERS		EXERCICE N	EXERCICE N - 1	
Engagements	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit bail)	J7		
	- Engagements de crédit-bail immobilier	YQ		
	- Effets portés à l'escompte et non échus	YR YS		
Détails des postes	- Sous-traitance	YT	371	368
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8		
	- Personnel extérieur de l'entreprise	XQ	5 400	8 429
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)	YU		
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages	SS	1 362	6 725
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales professionnelles)	YV		
		ST	4 681	7 148
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tab. n° 2052	ZJ	11 814	22 670
	- Taxe professionnelle, CFE, CVAE	ES		
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS		
- Taxe professionnelle, CFE, CVAE	YW			
- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	9Z	193	364	
Total du compte correspondant à la ligne FX du tab. n° 2052	YX	193	364	
T.V.A.	- Montant de la TVA collectée	YY	35	
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations	YZ	1 995	3 919
Divers	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS1 ou modèle 2460 de 2021)*	OB		
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*	OS		
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la so	ZK	%	%
	NUMERO DU CENTRE DE GESTION AGREE	XP		
	Filiales et participations : La liste prévue par l'art. 38 II de l'annexe III au CGI (tableau 2059-G) est-elle jointe à la présente déclaration ? (coder : 0 = non, 1 = oui)	ZR		
	Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	RG		
	Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à un amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'art. 217 octies du CGI	RH		
	Société : Résultat si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA		
	PV à 15%	JK		
	PV à 19%	JM		
Groupe : résultat d'ens.	JD			
PV à 15%	JN			
PV à 19%	JP			
Régime de groupe				
Si vous relevez du régime de groupe : Indiquer 1 pour soc. mère ou 2 pour filiale	JH			
N°SIRET de la société mère	JJ			

12 - DETERMINATION DES PLUS ET MOINS VALUES

N° 2059-A

2022

Désignation de l'entreprise : SARL M.C.A							Néant	*
A. DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE								
	Nature des éléments cédés* (1)	Date d'acquisition (1)	Valeur d'origine * (2)	Valeur nette réévaluée * (3)	Amort.pratiqués en franchise d'impôts (4)	Autres amort. * (5)	Valeur résiduelle (6)	
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
11								
12								
B. PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins values réalisées				Plus-values taxables à 19 % (11)	
	Prix de vente* (7)	Mt global de la + ou - value (8)	Court terme (9)	Long terme (10)				
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %		
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
11								
12								
13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés.	+					+	
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés.	+					+	
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale.	+					+	
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée.	+					+	
17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice.			+	+	+		
18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme.			-	-	-		
19	Divers (Détail à donner sur une note annexe)*	+		+	+	+	+	
Cadre A: Plus ou moins-value nette à court terme (total des lignes 1 à 19)(9)								
Cadre B: Plus ou moins-value nette à long terme (total des lignes 1 à 19)(10)			A	B (Ventilation par taux)			C	

**13 - AFFECTATION DES PLUS-VALUES A COURT TERME
ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT**

N° 2059-B

2022

Désignation de l'entreprise : SARL M.C.A					Néant	*
A. ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME						
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf cadre B)						
Origine		Montant net des plus-values réalisées *	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie :					
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)					
	sur 10 ans					
	sur une durée différente (art.39)					
Total 1						
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie :	Montant net des plus values réalisées	Montant antérieurement réintégré	Mont. rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
	sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
		N-1				
	sur 10 ans ou sur une	N-2				
	durée différente (art.39	N-3				
	quaterdecies 1 ter et	N-4				
	1 quater du CGI)	N-5				
	(à préciser) au titre de :	N-6				
		N-7				
	N-8					
	N-9					
Total 2						
B. PLUS-VALUES REINTEGREES DANS LES RESULTATS DES SOCIETES BENEFICIAIRES DES APPORTS						
Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport						
☐ de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales) ☐ d'apport à une société d'une activité professionnelle soumises à l'impôt sur les sociétés seulement). exercée à titre individuel (toutes sociétés).						
Origine des plus-values	Date des fusions ou des apports	Montant net des plus values réalisées	Montant antérieurement réintégré	Mont. rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
Total						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SARL M.C.A		Néant			
		Rappel de la plus ou moins-value nette de l'exercice relevant du taux de 15% (1) ou 12,8% (2)			
(1) Entreprises à l'impôt sur les sociétés		Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis) (1) *			
(2) Entreprises à l'impôt sur le revenu		Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M Euros (art. 219 la sexies 0 du CGI) (1)			
I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU					
Origine		Moins-values à 12,8%	Imputations sur les + values à long terme de l'exercice imposables à 12,8%	Solde des moins-values à 12,8%	
1		2	3	4	
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme N-1					
subies au cours des dix exercices antérieurs N-2					
(montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice) N-3					
N-4					
N-5					
N-6					
N-7					
N-8					
N-9					
N-10					
II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES					
Origine	Moins-values		Imputations sur les PVL T	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins values à reporter
	à 19 %, ou à 15 %	à 19 % ou 15% imputables sur le résultat de de l'exercice			
1	2	3	4	5	6
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme N-1					
subies au cours des dix exercices antérieurs N-2					
(montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice) N-3					
N-4					
N-5					
N-6					
N-7					
N-8					
N-9					
N-10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

15 - RESERVE SPECIALE DES PLUS VALUES A LONG TERME - RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

N° 2059-D

2022

Désignation de l'entreprise : SARL M.C.A		Néant				*
(1) (Personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*						
I- SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus values à long-terme				
		à 10%	à 15%	à 18%	à 19%	à 25%
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'ex.	2					
Total (lignes 1 et 2)	3					
Prélèv. - donnant lieu à complément d'impôts sur les sociétés	4					
opérés - ne donnant pas lieu à compl. d'impôt sur les sociétés	5					
Total (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II - RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5edu CGI)				
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	Montants prélevés sur la réserve		Montant de la réserve à la clôture de l'exercice
		donnant lieu à complément d'impôt	ne donnant pas lieu à complément d'impôt	

Désignation de l'entreprise : SARL M.C.A		Néant	
Exercice ouvert le : 01/01/2021		et clos le : 31/12/2021	
		Durée en nombre de mois : 12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel :	YP		
dont apprentis	YF		
dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - CHIFFRE D'AFFAIRES DE REFERENCE CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	0	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	0	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	0	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	0	
Total 1	OX	0	
II - AUTRES PRODUITS A RETENIR POUR LE CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	0	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	0	
Subv. d'exploitation reçues	OF	0	
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	0	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	0	
Total 2	OM	0	
III - CHARGES A RETENIR POUR LE CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
Achats	ON	0	
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR	0	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS	0	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	0	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	0	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la prod. immobilisée déclarée	OU	0	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	0	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY	0	
Total 3	OJ	0	
IV - VALEUR AJOUTEE PRODUITE			
Calcul de la valeur ajoutée	Total 1 + Total 2 - Total 3	OG	0
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les form. 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les form. 1329AC et 1329 DEF). Si la VA est négative, il convient de reporter un montant égal à zéro au cadre C des form. 1329 AC et 1329 DEF).		SA	0
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE			
Mono-établissement au sens de la CVAE		EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	
Effectifs au sens de la CVAE		EY	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		HX	
Période de référence	Du	Au	
Date de cessation		HR	

Exercice ouvert le : 01/01/2021 et clos le : 31/12/2021		Régime "simplifié d'imposition" ☐ Si option pour le régime optionnel de ou "réel normal" ☒ X taxation au tonnage ☐	
Déclaration de résultat d'ensemble du groupe			
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE			
Désignation de la société :		Adresse du siège social	
SARL M.C.A. 31 RUE DU GRAND CERF 77100 MEAUX			
N° Siret	39957808100026		
Adresse du principal établissement :		Ancienne adresse en cas de changement :	
B RÉGIME FISCAL DES GROUPES			
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)			
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante			
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :			
Dénomination :	N° Siret :		
Adresse :			
B ACTIVITE			
Activités exercées (souligner l'activité principale) :		Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐	
COMMERCE DE GROS			
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (CF. notice de la déclaration n° 2065)			
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux de 15 %	1 505
		DEFICIT (Report de la ligne	
		XO DU 2058A ou 372 du 2033B)	
		Bénéfice imposable au taux normal (25%, 26,5%, 27,5%, 28%, 31%)	
		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au	
		taux de 10%	
2 Plus-values			
P.V.L.T. imposables au taux de 15 %			
P.V.L.T. imposables			
Autres plus-values imposables			
Plus-values à LT imposables			
PV exonérées (art. 238 quinquièmes)			
à 10 %			
à 19 %			
à 0 %			
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches. (Cocher la case selon le cas) :			
Ent. nouv. art. 44 sexies			
Jeunes entre. innovantes			
Zone franche urbaine - Terr. entr.			
PME innovantes			
Ent. nouv. art. 44 septies			
Zone franche d'activité			
Autres dispositifs			
Sociétés d'invest. immo. cotées			
Zone de développement prioritaire, art 44 septidécies			
Zone de restructuration de la défense art 44 téradécies			
BUD. art 44 sexadécies			
Bénéfice ou déficit exonéré (- ou - selon le cas)			
Plus values exonérées relevant du taux de 15%			
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur :			
productif, art. 244 quater IV			
D IMPUTATIONS (CF. notice de la déclaration n° 2065)			
1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt			
2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt			
représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou coll.			
Total figurant au cadre VII de l'imprimé 2065			
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (CF. notice de la déclaration n° 2065)			
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %			
F ENTREPRISES SOUMISES OU DE SIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS			
1 - Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration 2258-SD (article 223 quinquièmes C-1-1), cochez la case.			
2 - Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration N°2258-SD, indiquer			
- dessous le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :			
N° d'identification fiscale :			
3 - Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration 2258-SD par la société tête de groupe (article 223 quinquièmes C-1-2), cochez :			
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe			
N° d'identification fiscale :			
G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE			
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?			
OUI			
Si oui, indication du logiciel utilisé			
WINSIS			
Examen de			
conformité fiscale			
Nom, adresse du prestataire :			
N° SIREN du prestataire :			
Nom, adresse, téléphone, télécopie :			
- du comptable :			
FIDUCIAL MEAUX			
Téléphone : 01 64 33 01 82			
8 ALL DES ACACIAS			
77100 MAREUIL LES MEAUX			
- du conseil :			
Téléphone :			
- du C.G.A. ou du viseur conventionné :			
n° agrément			
Visa :			
CGA/AGA			
Viseur conventionné			
A MEAUX			
le 10/05/2022			
Nom du déclarant M AMIARD CHRISTIAN			
Qualité du déclarant : GERANT			

IMPOTS SUR LES SOCIETES
Annexe à la déclaration N° 2065

N° 2065 bis 2022

Désignation de l'entreprise : SARL M.C.A																																																							
et date de clôture de l'exercice: 31/12/2021																																																							
H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES																																																							
1	<table border="1" style="width:100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width:50%;">Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales</td> <td style="width:50%;">- Payées par la société elle-même.</td> <td style="width:5%; text-align: center;">(a)</td> </tr> <tr> <td>payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts (4)</td> <td>- Payées par étab. chargé du serv des titres</td> <td style="text-align: center;">(b)</td> </tr> </table>	Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales	- Payées par la société elle-même.	(a)	payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts (4)	- Payées par étab. chargé du serv des titres	(b)																																																
Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales	- Payées par la société elle-même.	(a)																																																					
payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts (4)	- Payées par étab. chargé du serv des titres	(b)																																																					
2	Mt des distribut* correspondant à des rémun. ou avantages dont la soc. ne désigne pas le (les) bénéficiaires(s) (2)	(c)																																																					
3	Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes ou sociétés interposées	(d)																																																					
4	<table border="1" style="width:100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width:50%;">Montant des distributions autres que celles visées en (a),</td> <td style="width:50%;"></td> <td style="width:5%; text-align: center;">(e)</td> </tr> <tr> <td>(b), (c) ou (d) ci dessus. (3)</td> <td></td> <td style="text-align: center;">(f)</td> </tr> <tr> <td>(A préciser par nature sur les lignes (e) à (h))</td> <td></td> <td style="text-align: center;">(g)</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td style="text-align: center;">(h)</td> </tr> </table>	Montant des distributions autres que celles visées en (a),		(e)	(b), (c) ou (d) ci dessus. (3)		(f)	(A préciser par nature sur les lignes (e) à (h))		(g)			(h)	(h)																																									
Montant des distributions autres que celles visées en (a),		(e)																																																					
(b), (c) ou (d) ci dessus. (3)		(f)																																																					
(A préciser par nature sur les lignes (e) à (h))		(g)																																																					
		(h)																																																					
5	Mt des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)	(i)																																																					
6	Mt des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	(j)																																																					
7	<table border="1" style="width:100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width:50%;">Montant des revenus répartis (5)</td> <td style="width:50%; text-align: right;">Total (a) à (h)</td> </tr> </table>	Montant des revenus répartis (5)	Total (a) à (h)																																																				
Montant des revenus répartis (5)	Total (a) à (h)																																																						
I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES																																																							
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann III) : - SARL - tous les associés, - SCA - associés gérants; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants	SARL Nombre de parts appartenant à chq. associé (2)	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné colonne (1) à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société. <table border="1" style="width:100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <th colspan="7">Montant des sommes versées</th> </tr> <tr> <th rowspan="2">année du versement</th> <th rowspan="2">Traitements, émoluments, indemnités.</th> <th colspan="2">Frais de représentation, de mission et de déplac.</th> <th colspan="2">Frais professionnels autres que (5) et (6).</th> </tr> <tr> <th>Ind. forfaitaires</th> <th>Remboursements</th> <th>Ind. forfaitaires</th> <th>Remboursements</th> </tr> <tr> <th>(3)</th> <th>(4)</th> <th>(5)</th> <th>(6)</th> <th>(7)</th> <th>(8)</th> </tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr> </table>	Montant des sommes versées							année du versement	Traitements, émoluments, indemnités.	Frais de représentation, de mission et de déplac.		Frais professionnels autres que (5) et (6).		Ind. forfaitaires	Remboursements	Ind. forfaitaires	Remboursements	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)																														
Montant des sommes versées																																																							
année du versement	Traitements, émoluments, indemnités.	Frais de représentation, de mission et de déplac.		Frais professionnels autres que (5) et (6).																																																			
		Ind. forfaitaires	Remboursements	Ind. forfaitaires	Remboursements																																																		
(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)																																																		
J DIVERS																																																							
Nom et Adresse du propriétaire du fonds (en cas de gérance libre) Adresses des autres établissements																																																							
K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION																																																							
REMUNERATIONS																																																							
Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés)																																																							
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages																																																							
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES	à 0%	à 15%																																																					
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice																																																							
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice																																																							
MVLT réalisée au cours de l'exercice																																																							
MVLT restant à reporter																																																							
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS																																																							
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice																																																							
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice																																																							

17 - COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° 2059-F

2022

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

(1) Néant : ☐

EXERCICE CLOS LE	31/12/2021	N° SIRET	39957806100026
DENOMINATION DE L'ENTREPRISE	SARL M.C.A		
ADRESSE (voie)	31 RUE DU GRAND CERF		
CODE POSTAL	77100	VILLE	MEAUX
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	2	101 024

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique	Dénomination	Numéro SIREN	Nombre de parts	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune	Pays

Forme juridique	Dénomination	Numéro SIREN	Nombre de parts	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune	Pays

Forme juridique	Dénomination	Numéro SIREN	Nombre de parts	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune	Pays

Forme juridique	Dénomination	Numéro SIREN	Nombre de parts	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune	Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

M	Nom patronymique	AMIARD	Prénom(s)	CHRISTIAN
Titre (2) : Nom marital		Nombre de parts	66 661	% de détention
				66,00
Naissance : Date	04/12/1947	N° dpt	92	Commune
				NEUILLY SUR SEINE
				Pays
				FR
Adresse : N°	6	Libellé voie	BIS GRANDE RUE	
Code postal	77450	Commune	JABLINES	Pays
				FR

	Nom patronymique		Prénom(s)	
Titre (2) : Nom marital		Nombre de parts		% de détention
Naissance : Date		N° dpt		Commune
				Pays
Adresse : N°		Libellé voie		
Code postal		Commune		Pays

18 - FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2059-G

2022

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10% du capital)

1	(1) Néant : ☐

N° DE DEPOT
 EXERCICE CLOS LE 31/12/2021 N° SIRET 39957806100026
 DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL M.C.A.
 ADRESSE (voie) 31 RUE DU GRAND CERF
 CODE POSTAL 77100 VILLE MEAUX
 Nombre total de filiales détenues par l'entreprise P5

Forme juridique		Dénomination			
Numéro SIREN		% de détention			
Adresse : N°		Voie			
Code postal		Commune		Pays	

Forme juridique		Dénomination			
Numéro SIREN		% de détention			
Adresse : N°		Voie			
Code postal		Commune		Pays	

Forme juridique		Dénomination			
Numéro SIREN		% de détention			
Adresse : N°		Voie			
Code postal		Commune		Pays	

Forme juridique		Dénomination			
Numéro SIREN		% de détention			
Adresse : N°		Voie			
Code postal		Commune		Pays	

Forme juridique		Dénomination			
Numéro SIREN		% de détention			
Adresse : N°		Voie			
Code postal		Commune		Pays	

Forme juridique		Dénomination			
Numéro SIREN		% de détention			
Adresse : N°		Voie			
Code postal		Commune		Pays	

Forme juridique		Dénomination			
Numéro SIREN		% de détention			
Adresse : N°		Voie			
Code postal		Commune		Pays	

Forme juridique		Dénomination			
Numéro SIREN		% de détention			
Adresse : N°		Voie			
Code postal		Commune		Pays	

M .C.A

SARL au capital de 1 540 100.77 €

Siège social : 31 , Rue du Grand Cerf – 77100 - Meaux
RCS Meaux 399 578 061

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE
GENERALE ORDINAIRE DU 16 mai 2022**

Le 16 mai 2022 , à 10 Heures, les associés de la Société "M.C.A" SARL se sont réunis au 31 , Rue du Grand Cerf à Meaux (77 100) , sur convocation du gérant.

Sont présents :

- | | | |
|------------------------------|-------------|--------------|
| ■ Monsieur Christian AMIARD | porteur de | 66 661 parts |
| ■ Mme Marie-Christine AMIARD | porteuse de | 34 363 parts |

Total : _____ 101 024 parts

sur les **101 024 parts** composant le capital social.

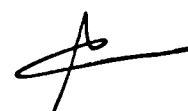
L'assemblée est présidée par Monsieur Christian AMIARD en sa qualité de gérant.

La totalité des parts étant présentes, les conditions de quorum et de majorité prescrites par la loi sont remplies et l'assemblée se trouvant régulièrement constituée peut ainsi valablement délibérer.

Le président constate que l'assemblée est valablement constituée et déclare qu'elle peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

Le président rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

- Rapport de gestion sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2021
- Approbation de ces comptes
- Affectation du résultat de l'exercice .
- Rémunération du gérant .
- Approbation du rapport spécial et de ses conventions .



- Questions diverses .

Le Gérant dépose sur le bureau les documents suivants :

- les statuts de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L223-13 du Code de Commerce ,
- Le texte des projets de résolutions qui seront soumises à l'Assemblée ,
- Les statuts

Le président déclare que les documents requis ont été adressés aux associés quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ceux-ci ont pu exercer leur droit de communication et d'information dans les conditions prévues par la loi. Les associés lui donnent acte de cette déclaration.

Le président donne ensuite lecture des rapports ci-dessus mentionnés.

Il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le président met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour .

PREMIERE DECISION

L'assemblée, après avoir entendu lecture du rapport de gestion, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 .

En conséquence, l'assemblée donne quitus à la gérance pour sa gestion au cours dudit exercice.

Cette résolution mise au voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME DECISION

Les associés prennent acte qu'aucune convention susceptible de tomber sous le coup de l'article L223-13 du Code de Commerce n'a été établie .

TROISIEME DECISION

Les associés décident d'affecter l'intégralité du bénéfice de l'exercice s'élevant à 1 279 € au compte Report à nouveau .

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.



QUATRIEME DECISION

L'assemblée donne tous pouvoirs au porteurs d'originaux , de copies certifiées conformes ou d'extraits du présent procès-verbal de ces délibérations à l'effet d'accomplir toutes formalités prescrites par la loi .

CLOTURE

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant associé .

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'A' followed by a horizontal line and a small flourish.

Le Gérant associé

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'A' followed by a horizontal line and a small flourish.